

COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 28 juin 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET. Maire.

Présents : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

Mme Sylvie LAVERGNE, qui donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT
Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N° DL04072022-16 : Délégation de service public des jeux de casino - Rapport annuel du délégataire - Saison 2020/2021

Rapporteur: Monsieur Jérémy BOISSON

L'article L.3131-5 du code de la commande publique dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

La gestion du service public des jeux de casino a été confiée à la SAS Casino de Lacanau par convention de délégation du service public en date du 8 mars 2011 pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mai 2011.

Par une modification du contrat en cours d'exécution n°3, la durée de la convention a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2024.

Le délégataire a transmis son rapport annuel pour la saison 2020/2021.

Evolution des prélèvements sur le produit brut des jeux et sur le chiffre d'affaires :

LACANAU	Exercice N-2 2018/2019	Exercice N-1 2019/2020	Exercice N 2020/2021	Variation N/N-1
JEUX				
PBJ* Machines à sous	3 216 179	2 682 055	1 666 000	-37,90 %
PBJ* Jeux de table	326 291	325 192	155 000	-42,40 %
PBJ* avant prélèvement	3 542 470	3 007 247	1 821 000	-39,45 %
*PBJ : Produit brut des jeux				
ACTIVITES PERIPHERIQUES				
Bar	103 599	85 446	45 371	-46,90 %
Restaurant	340 836	244 950	103 727	- 57,65 %
Tabac et divers	39 648	35 612	14 594	-59,02 %
Total Activités Périphériques	484 083	366 008	163 692	-55,28 %
CA total AVANT prélèvements	4 026 553	3 373 255	1 984 692	-41,16 %
CA total APRES prélèvements	2 706 373	2 361 199	1 335 168	-37,74 %
Autres produits et charges				
d'exploitation	38 498	25 085	9 365	-34,84 %
Total CA net	2 599 066	2 744 871	1 344 533	-38,00 %
117				
Résultat net société	-51 824	-71 980	67 513	

Exercice d'activité	Etat (*)		Camana (**)	Total	
	Prélèvement	CSG	CRDS	Commune (**) To	TOTAL
Exercice 2019-2020	603 340	273 435	97 801	157 171	1 355 482
Exercice 2020-2021	287 350	201 848	47 125	43 709	580 032

^(*) Part du prélèvement de l'Etat, 10 % revenant à la commune, déduit

^(**) Part du prélèvement total revenant à la commune

En matière de produit brut des jeux, alors que sur le territoire national la tendance pour les casinos est de -40,91 % par rapport à l'exercice précédent, la zone concurrentielle du casino de LACANAU affiche une baisse de -39,46 %.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3;

VU les articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du Code de la commande publique ;

VU le rapport annuel de la saison 2020/2021 transmis par le délégataire, la SAS Casino de Lacanau ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 27 juin 2022.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré. décide :

ARTICLE 1

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lacanau au titre de la saison 2020/2021.

cet acte et in

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

07 JUIL, 2022

N° 033 213 302 144 902 2

Publié **6**:7 JUIL, 2022 Notifié le :

Le Maire

Laurent REYRONDET

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours

07 JUIL. 2022

